

M. Davin propose, secondé par M. McDonald (Assiniboia),—qu'il est nécessaire à la prospérité et au progrès des Territoires du Nord-Ouest, important pour la stabilité et l'avancement du Canada et d'un grand intérêt pour l'Empire que les Territoires soient traités autrement qu'ils l'ont été jusqu'à présent.

(2) Que la dignité de la population exige tout autant que les intérêts matériels de ces vastes territoires, que les territoires ne soient pas placés sur un pied d'infériorité.

(2) Que le climat, le sol et les conditions générales du Nord-Ouest ne sont pas les mêmes que dans d'autres parties du Canada, et qu'une politique conforme à ses besoins et à ses ressources devrait être adoptée afin de rendre les colons prospères et d'obtenir de meilleurs résultats de notre système d'immigration.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Daly, secondé par M. Dickey,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de M. Joncas, secondé par M. Wood,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copies de toutes requêtes, correspondance ou documents de quelque nature qu'ils soient, demandant au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer la propriété du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, afin d'en faire un embranchement de l'Intercolonial.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Edgar,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie des soumissions reçues en 1895 pour le transport des malles entre 108 Mile House, C.-B., et Horsefly, avec les montants dans chaque cas; aussi, copie de toute correspondance échangée entre l'inspecteur des postes (M. Fletcher) ou le département et les députés de Caribou ou Yale au sujet du transport des malles sur la dite route; aussi, copie du contrat actuellement en vigueur, son montant et le nom de l'entrepreneur; aussi, copie des soumissions reçues en 1895 pour le transport des malles entre 150 Mile House et Keithley Creek, avec le nom de l'entrepreneur et le montant du contrat, et indiquant si le contrat a été transféré à quelqu'un, et dans ce cas à qui et à quelles conditions.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Edgar,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie des divers contrats faits, ou en vigueur, avec la Compagnie de messageries de la Colombie-Britannique pour le transport des malles de Sa Majesté dans la dite province depuis l'année 1882, indiquant,—

Les conditions de ces contrats.

Les routes parcourues et les distances.

Les montants en détail payés pour ces services.

Le nom de la personne qui a signé ces contrats pour la compagnie.

Copie des soumissions présentées par toutes autres personnes pour aucun de ces services.

Sur motion de M. Martin, secondé par M. McMullen,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état donnant le détail des dépenses pour le transport ordinaire des malles, par voie de terre, avec l'indication des différentes routes postales, dans la Colombie-Britannique, depuis son entrée dans la Confédération jusqu'au 30 avril 1895, et spécifiant,—

Les noms des entrepreneurs et le montant payé chaque année;

La date et la durée de chaque contrat;

Si les contrats ont été donnés par voie de soumission, et dans ce cas, les noms des soumissionnaires et les montants des soumissions rejetées;

Si des soumissions n'ont pas été demandées, la raison pourquoi, ainsi que tous autres détails contenus dans les comptes.